

Votre commune s'organise.  
Et vous ?

DOCUMENT  
À CONSERVER



**DOCUMENT  
d'INFORMATION  
COMMUNAL  
sur les RISQUES MAJEURS**

édition 2022

**DICRIM  
de VAL-BÜECH-MÉOUGE**



Madame, Monsieur,

Les différents évènements climatiques et naturels survenus ces derniers temps, nous rappellent combien les communes peuvent être fragiles.

Si notre territoire peut paraître relativement privilégié, il nous faut malgré tout garder à l'esprit les risques majeurs auxquels nous pouvons être exposés, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou sanitaire.

Prévenir, anticiper et prévoir les réponses nécessaires, c'est ce que toute l'équipe des élus de Val Buëch-Méouge s'efforce de faire au quotidien.

Nous y travaillons à travers les différents chantiers, mais aussi à travers les documents d'urbanisme, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI), le plan canicule, etc.

Ce document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous indique de façon pratique et utile les consignes à respecter en cas d'alerte. Il recense les dangers majeurs sur notre commune, les mesures préventives et les bons réflexes à acquérir afin d'adapter notre comportement pour ne mettre en danger ni sa vie, ni celle des autres.

La nature étant ainsi faite, et réagissant différemment selon le secteur géographique, nous avons été amenés pour ce qui concerne notre commune nouvelle de Val Büech-Méouge de scinder ce document en trois exemplaires distincts adaptés au territoire et aux spécificités de chacune de nos communes historiques d'Antonaves, Chateauneuf de Chabre et de Ribiers.

Je vous invite à le conserver à portée de main, à le lire et le commenter avec vos enfants, votre famille et vos proches.

Bien entendu, je souhaite que ce guide n'ait jamais à vous servir, mais, vous l'aurez compris, la meilleure prévention individuelle est la connaissance des gestes et des réflexes à adopter le jour de l'événement.

**Gérard NICOLAS**  
**Maire de Val Buëch-Méouge**

# LES RISQUES MAJEURS

## Sommaire



**3** Qu'est-ce qu'un risque majeur?



**4** Le Risque Inondation



**6** Le Risque Feu de Forêt



**8** Le Risque de Mouvement de Terrain



**10** Le Risque Sismique



**12** Les Risques Climatiques



**14** Le Risque Industriel



**16** Le Risque Rupture de barrage



**18** Le Risque T.M.D. (Transport de Matières Dangereuses)



**20** Consignes pluie-inondation  
Réagir en cas d'attaque terroriste



**22** Comment suis-je alerté ?



**23** Fiche consignes



**24** Numéros utiles



## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

ALEA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





# INONDATION

## Le risque sur la commune

La commune est soumise à un risque d'inondation torrentielle dû aux crues du Buëch. Ces crues peuvent affecter des zones où des enjeux économiques ou humains sont importants.

Ces crues sont souvent accompagnées d'un charriage important: des matériaux de toute nature peuvent se déposer sur les berges et obstruer les ouvrages de franchissement.

La commune est également soumise aux crues de nombreux torrents comme celui de Saint Aubert, de Clarescombes, des Faysses, du Béal, des Passepaire mais également les ruisseaux de la Gironde et du Riou.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### OCTOBRE 1999

La commune a fait l'objet de 3 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des dégâts causés aux habitations. Le dernier remonte à octobre 1999.



© Mairie de Ribiers

## Les bons réflexes

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

### Consignes de sécurité À respecter



Ecouter  
la radio



Couper gaz  
et électricité



Fermer portes  
et fenêtres



Monter dans  
les étages

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

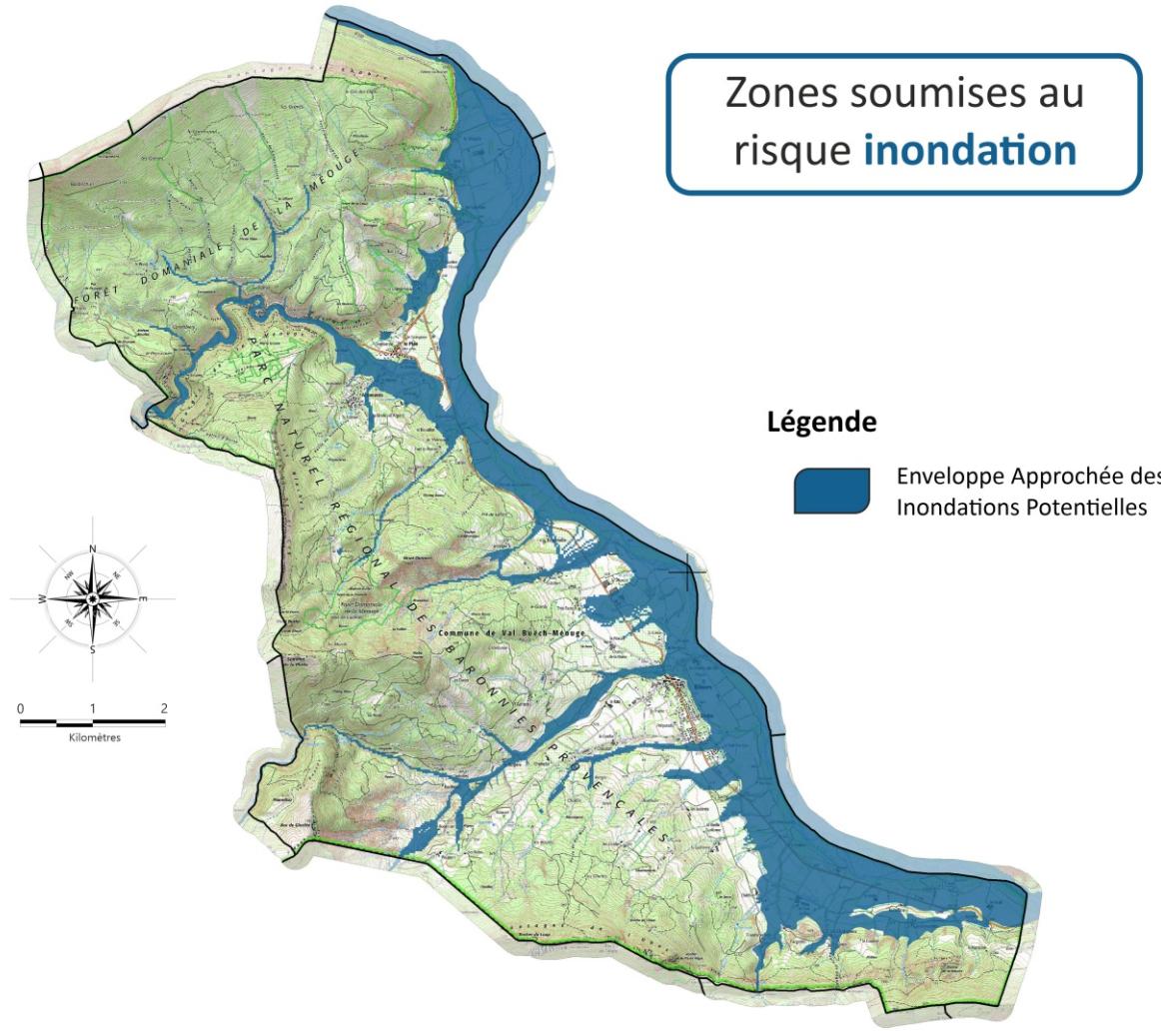
# Mesures de gestion du risque

5

La **procédure de vigilance météorologique** permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.

Des travaux d'entretien et de curage des torrents ont été réalisés ainsi que des travaux dans le lit du Grand Büech afin de limiter l'érosion des berges en cas de crue: gabions, enrochements...



Réalisation : CYPRES © Juillet 2022  
Source des données : Cypres / DREAL PACA (EAIP 2020)  
Source des fonds : Scan25 © IGN - PFAR 2017-2020



Consignes de sécurité  
À respecter

## APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## Liens utiles :

Cartes de vigilance crues  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Carte de vigilance météorologique  
<http://vigilance.meteofrance.com>



# FEU DE FORêt

## Le risque sur la commune

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

A Val-Buech-Méouge, les feux peuvent se déclarer sur tout le territoire où se trouvent les forêts, les arbres, la végétation.

Le territoire communal est couvert à près de 60% de végétation susceptible d'alimenter des feux de forêt.



### Réglementation

Le brûlage des déchets verts est interdit sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes, quelle que soit la période de l'année sauf dérogations.



Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

## FÉVRIER 2000

Le territoire a connu peu d'évènements importants.

Le dernier feu de forêt important remonte au 9 février 2000 sur 3.5 ha de forêts.



© CEMAGREF

## Les bons réflexes

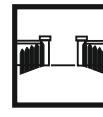
### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Attaquer le feu si possible

#### Consignes de sécurité À respecter



Dégager les voies d'accès



Rentrer dans un bâtiment en dur



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres

### DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

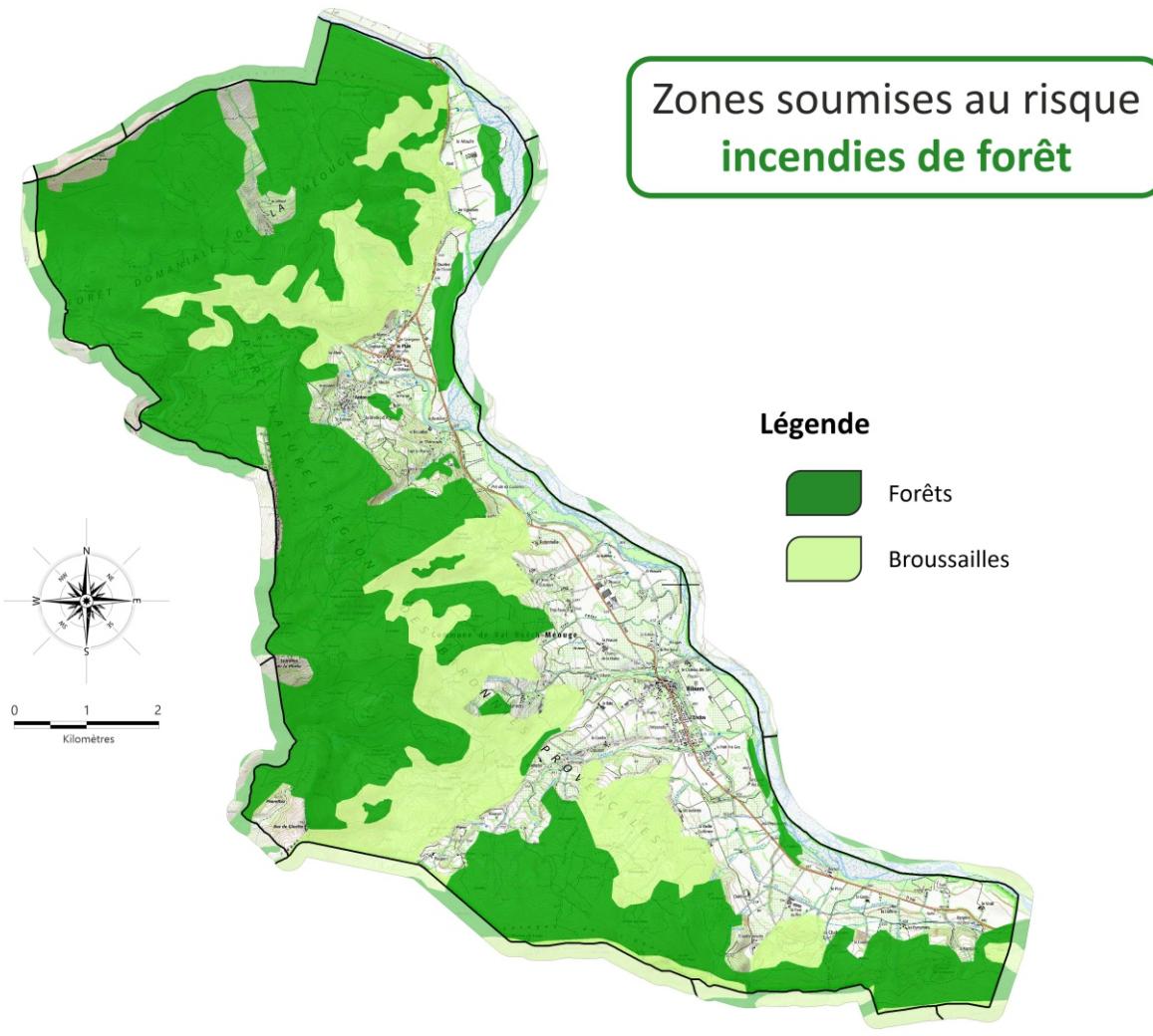
### UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occluter les aérations avec des linge humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

# Mesures de gestion du risque

7

La protection contre les incendies de forêts comporte un ensemble d'actions visant à prévenir les éclosions, à limiter la progression du feu tout en facilitant l'intervention des secours : réseau de surveillance (vigies, postes de guet, ...), création de pistes pourvues d'une bande débroussaillée permettant un accès rapide et sécurisé pour les engins de lutte sur le lieu de l'incendie, points d'eau assurant la réalimentation des véhicules de lutte...



Réalisation : CYPRES© Janvier 2022  
Source des données : Cypres / BD CARTO® ©IGN - PFAR 2017-2020  
Source des fonds : Scan25® ©IGN - PFAR 2017-2020



## APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton, chapeau)
- Eteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## Liens utiles :

Base de données pour les incendies de forêts  
[www.promethee.com](http://www.promethee.com)

Application smartphone « Prévention incendie » de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne



# MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le risque sur la commune

Les risques de mouvement de terrain sur la commune sont principalement des chutes de pierre et des glissements de terrain.

La commune a connu peu d'événements dont deux ayant entraînés la prise d'un arrêté de catastrophe naturelle en 1994.

### Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### JUIN 2015

Le 6 juin 2015, suite à de fortes précipitations, une coulée de boue a eu lieu sur la commune de Champoléon. 30 brebis ont été emportées par la coulée.

Cette dernière a également coupé la route pendant plus d'une heure.



© SCIS Château-Arnoux

## Les bons réflexes

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

#### A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

#### A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

#### En cas d'éboulement

- |                          |                       |                  |                           |                      |
|--------------------------|-----------------------|------------------|---------------------------|----------------------|
|                          |                       |                  |                           |                      |
| S'abriter sous un meuble | Évacuer les bâtiments | Ecouter la radio | Couper gaz et électricité | S'éloigner du danger |

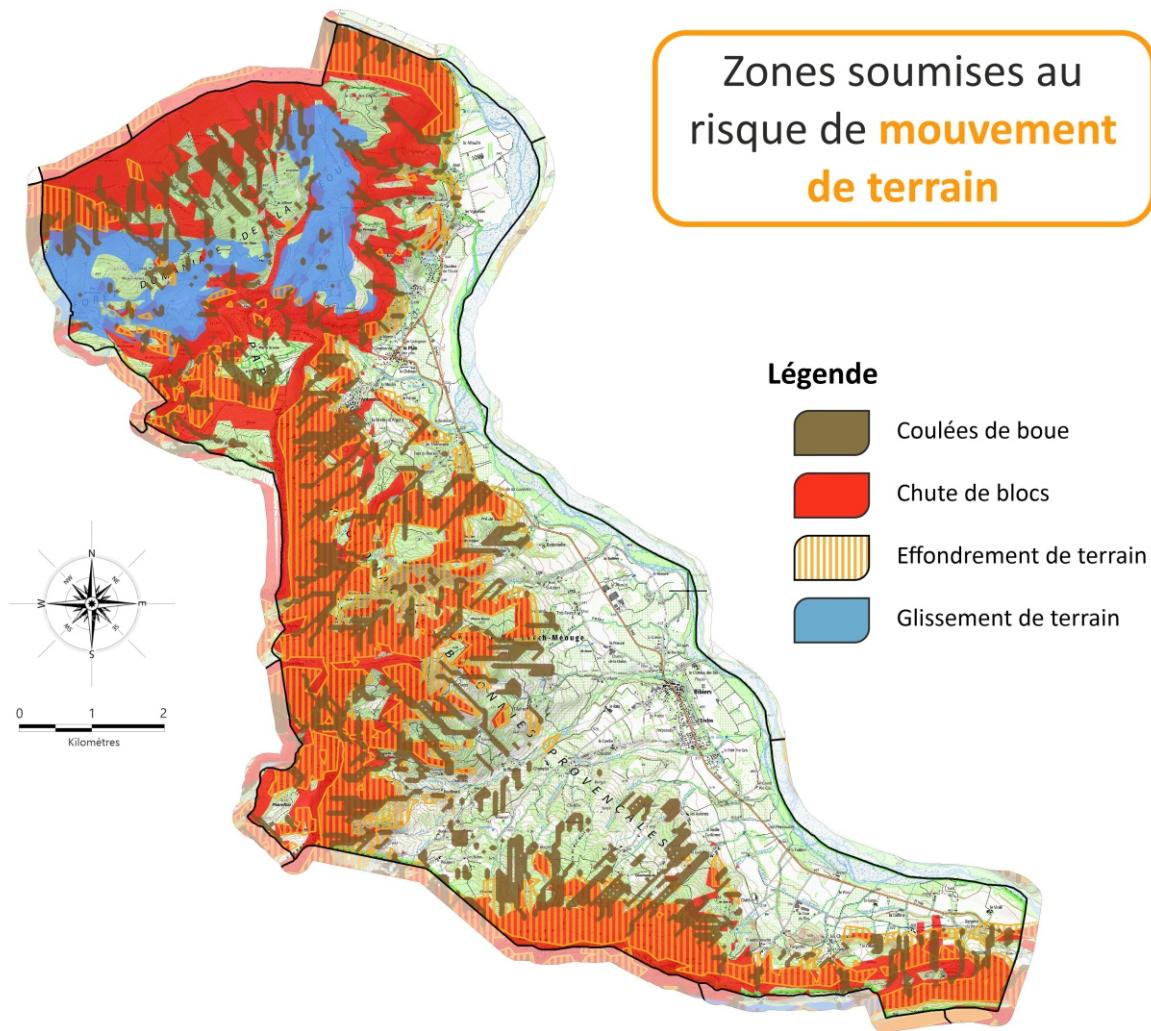
### APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

# Mesures de gestion du risque

9

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de système d'alerte.



Réalisation : CYPRES© Janvier 2022  
Source des données : Cypres / BRGM (Susceptibilité des sols aux mouvements de terrain)  
Source des fonds : Scan25® ©IGN - PFAR 2017-2020



S'éloigner des bâtiments



Évacuer les bâtiments



Respecter les consignes

En cas d'effondrement

## A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

## A L'EXTÉRIEUR

- Eloignez-vous de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

## Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



# SÉISME

## Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255).

La commune de Digne-les-Bains est située en aléa modérée, niveau 3.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### 11 JUIN 1909

Un séisme de magnitude 6.2 sur l'échelle de Richter a entraîné d'importants dégâts les environs de Lambesc. Il a été ressenti de Gênes (Italie) à Perpignan.

Le bilan est de 46 morts et 256 blessés pour un coût matériel de reconstruction de 2.2 milliards de francs.



Archives départementales des Bouches-du-Rhône

## Les bons réflexes

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- S'abriter sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- S'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas utiliser l'ascenseur

### Consignes de sécurité À respecter



S'abriter sous  
un meuble



Couper gaz  
et électricité



Évacuer les  
bâtiments



S'éloigner  
du danger

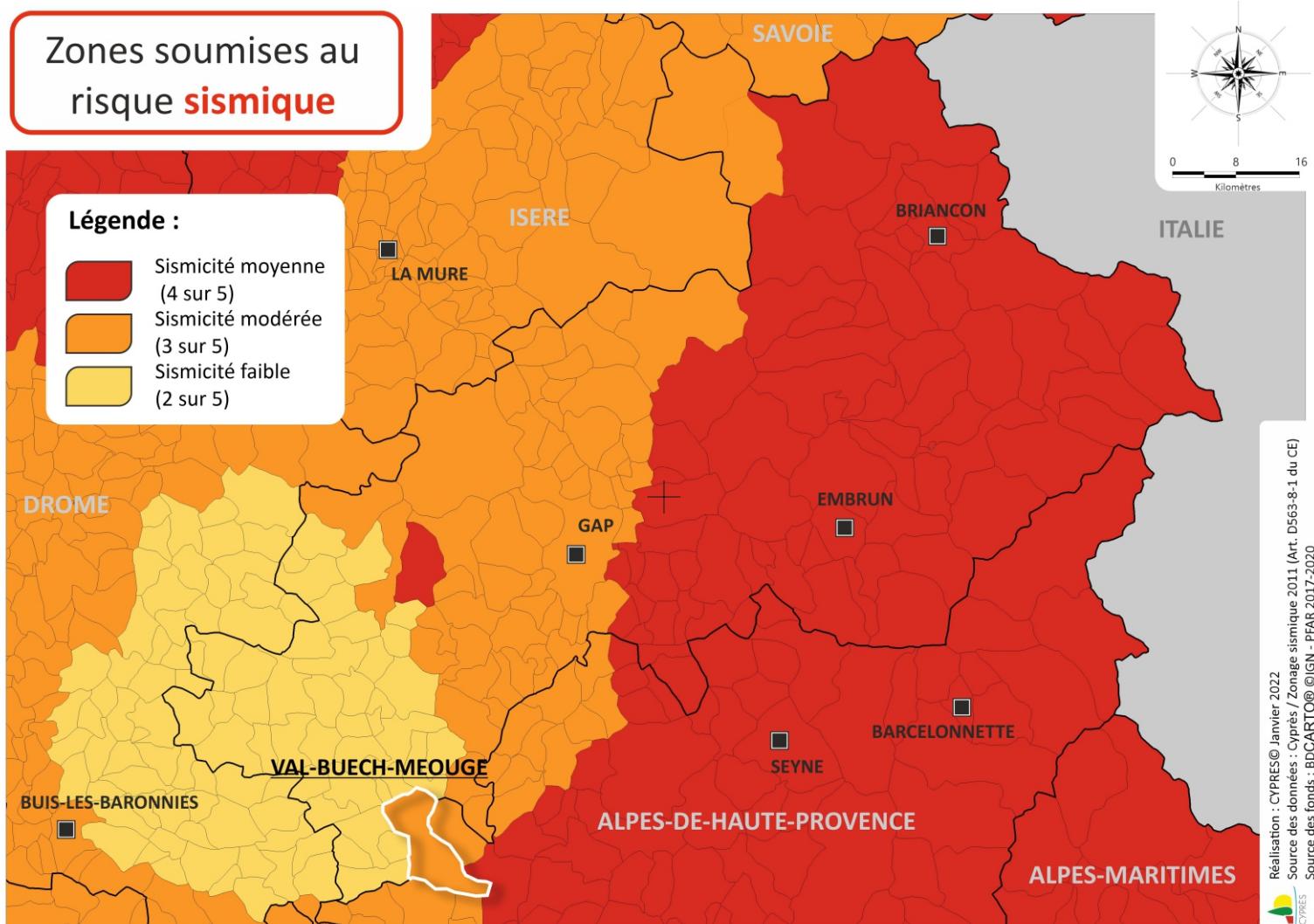
### APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSÉE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer le bâtiment par les escaliers
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

# Mesures de gestion du risque

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



## APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.

## Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français  
[www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)

Réseau National de surveillance sismique  
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme  
[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)



# CLIMATIQUE

## Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



© Mairie de Ribiers



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### TEMPÊTE 1999

Le 28 décembre 1999, la tempête Martin balaie une grande partie de la France. Sur la commune de Chateau-Arnoux Saint Auban, une rafale maximale à 122km/h est relevée.

#### GRELE 2004

Le 4 août 2004, un orage de grêle, s'est abattu sur la commune de Valensole. Il est tombé 82 mm de 18h30 à 22 heures, avec un maximum d'intensité de 55 mm en une heure.

#### NEIGE 2010

Les secteurs du Rosannais, Laragnais et Val-Buëch-Méouge ont subi en janvier 2010 de fortes chutes de neige.

## Les bons réflexes

### NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

### CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

# Mesures de gestion du risque

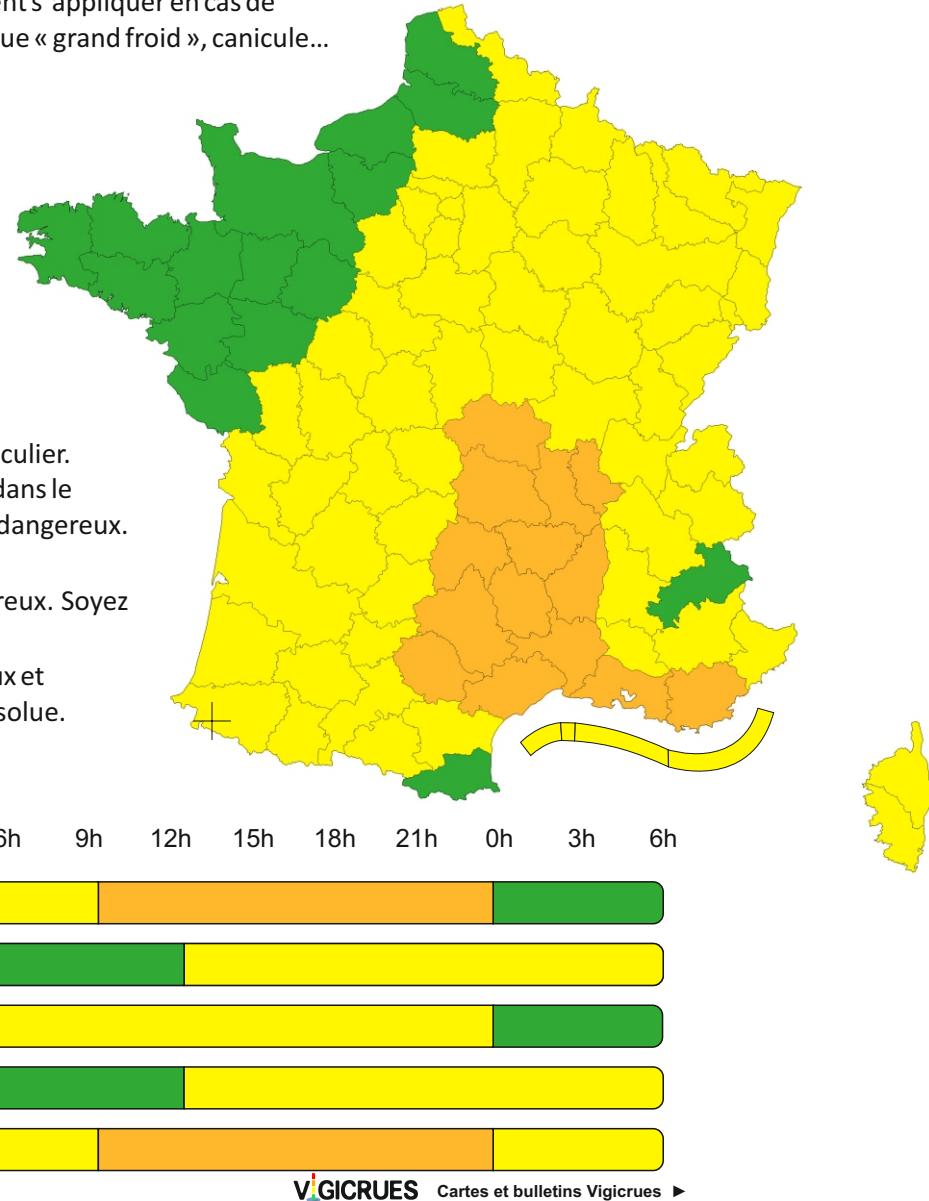
13

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relaient l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...

## Exemple de carte de vigilance météorologique



## ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

## GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

## TEMPÊTE

### AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

### PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

### APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



# INDUSTRIEL

## Le risque sur la commune

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Le risque industriel sur la commune de Val-Buech-Méouge est la présence du site industriel de Sanofi.



### **i** Quels sont les effets ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une **explosion** avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc),
- un **incendie** engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques.
- la **dispersion de produits toxiques** dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### AVRIL 2002

A Sisteron, sur le site de Sanofi Chimie, le 14 avril 2002, un atelier doit être évacué suite à l'émission de chlorure d'hydrogène. Un périmètre de sécurité de 5km est mis en place en raison d'un vent fort soufflant en direction de la ville. La nationale est interdite à la circulation durant 45mn.



© Sanofi

## Les bons réflexes

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Connaître le signal d'alerte
- Disposer d'un poste de radio à piles ou à dynamo
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (détailé dans le PFMS)

### Consignes de sécurité À respecter



Ecouter la radio



Rentrer dans un bâtiment en dur



Fermer portes et fenêtres

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger

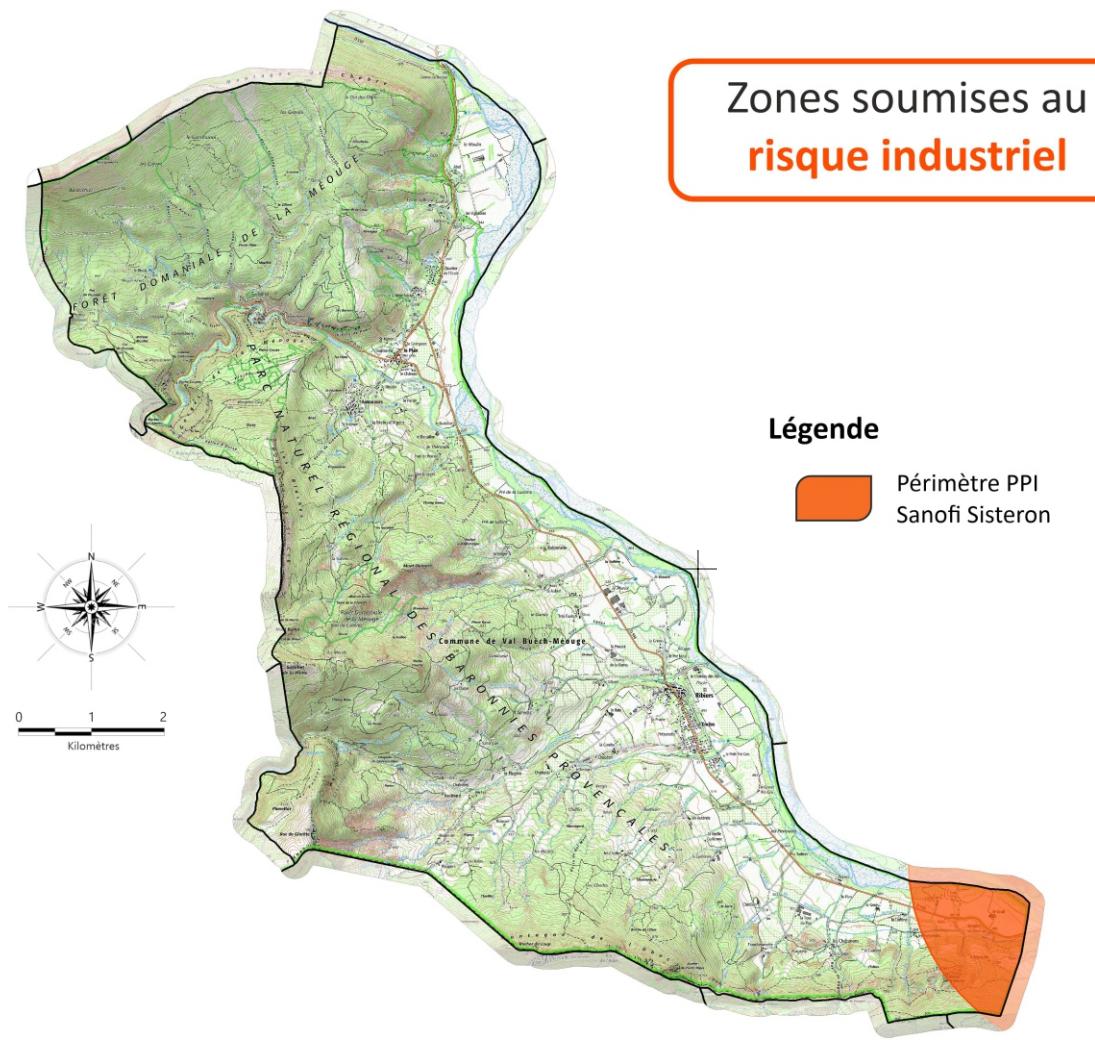
# Mesures de gestion du risque

15

Des **études de dangers**, dont le but est d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui contrôle la sécurité de ces installations.

Un **POI (Plan d'Opération Interne)** élaboré par l'exploitant est destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement. Face à un risque dépassant les limites de l'établissement, un **PPI (Plan Particulier d'Intervention)** est déclenché par le Préfet pour alerter les populations, organiser l'intervention des secours et réglementer la circulation autour du site.

Une **campagne d'information de la population** est menée tous les 5 ans autour du site industriel et vise à faire connaître les conduites à tenir en cas d'accident majeur.



Réalisation : CYPRES© Janvier 2022  
Source des données : Cypres / Préfecture 04  
Source des fonds : Scan25@©IGN - PFAR 2017-2020



Consignes de sécurité  
**À respecter**

## APRÈS L'ALERTE

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- Aérer le local de confinement
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)

## Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)  
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)  
[www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

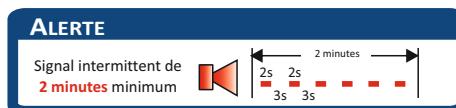


# RUPTURE DE BARRAGE

## Le risque sur la commune

La rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible. La situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.

La commune se situe à 50 km du barrage de Serre-Ponçon. Le temps d'arrivée de l'onde de submersion serait de 2h50 mn. La surélévation induite serait de 22 m au-dessus du plan d'eau initial et s'apparenterait à une très forte inondation du lit du Bœch affluent de la Durance.



### Comment s'y préparer ?



Plaquette d'information - Rupture de Barrage



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### MAI 2008

A l'heure actuelle, il n'y a jamais eu d'accidents en lien avec ce barrage. Toutefois, suite aux intempéries du printemps et à la fonte des neiges, EDF avait ouvert l'évacuateur de crues le 28 mai 2008.

De nombreuses communes en aval du barrage ont subi des inondations.



© Cypres

## Les bons réflexes

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier et les itinéraires d'évacuation
- Connaître le signal d'alerte (corne de brume)

### Consignes de sécurité À respecter



Ecouter la radio



Gagner les hauteurs



Monter dans les étages

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

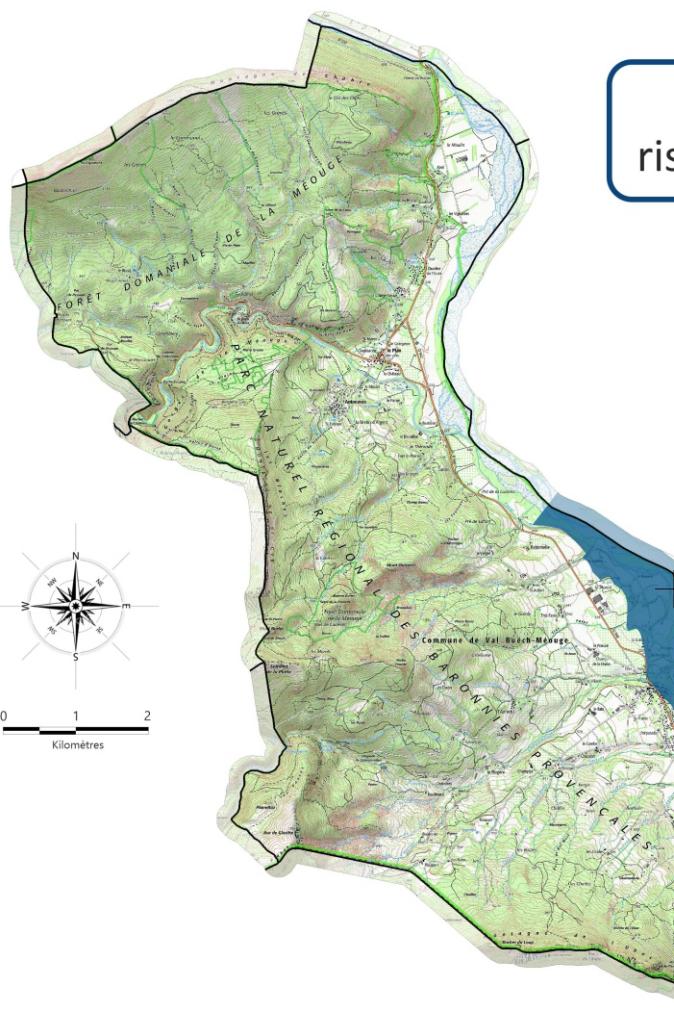
- Evacuer à pied et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches, ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas prendre l'ascenseur

# Mesures de gestion du risque

17

La **réglementation française** en matière de sécurité des barrages assure un contrôle avant, pendant et après leur construction. Les exploitants des barrages surveillent et inspectent, tout au long de l'exploitation, leur comportement afin de prévenir toute dégradation pouvant générer un risque de rupture.

En matière de **protection** et en cas de rupture de barrage, le Préfet des Hautes-Alpes, en concertation avec les Préfets des départements situés à l'aval de Serre-Ponçon, déclencherait le **Plan Particulier d'Intervention** (PPI). Ce document approuvé en 2011 précise les mesures destinées à donner l'alerte aux populations, ainsi que l'organisation des secours et la mise en place des évacuations. En cas de danger, la population située dans la zone submersible serait alertée par tout moyen disponible (sirène, véhicule mobile, haut-parleur).



## Zones soumises au risque **rupture de barrage**

### Légende

Zone concernée par le risque de rupture de barrage



### Consignes de sécurité **À respecter**

#### APRÈS L'ALERTE

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible

### Liens utiles :

Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR)  
[www.barrages-cfbr.org](http://www.barrages-cfbr.org)





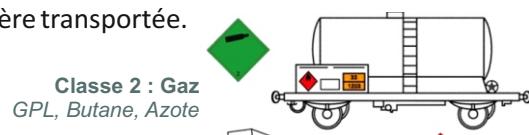
### Le risque sur la commune

Le transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, aérienne et par canalisation génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs).

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière via la D124, D942, 948 et D9552 et par canalisation de transéthylène.

#### i Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



Plaque Orange

33	Code danger
1233	Code matière



Classe 3  
Liquides inflammables  
Essence, Gasoil, Fuel



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### SEPTEMBRE 2010

En 2010, à Sisteron, sur un chantier de dragage du lit du Büech, le sol se dérobe sous un camion-citerne transportant 5 000l de fioul et 2 000l de gazole destinés au ravitaillement des engins. Le camion bascule dans l'eau avant de couler par 7m de fond.

Le chauffeur parvient à s'extraire seul et aucune fuite n'est constatée.



© Cypres

### Les bons réflexes

Consignes de sécurité  
À respecter

- |                     |                                 |                           |                  |                         |
|---------------------|---------------------------------|---------------------------|------------------|-------------------------|
| 18 112              | Rentrer dans un bâtiment en dur | Couper gaz et électricité | Écouter la radio | Respecter les consignes |
| Appeler les secours |                                 |                           |                  |                         |

#### SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :
  - le lieu exact
  - le moyen de transport
  - la nature du sinistre

#### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

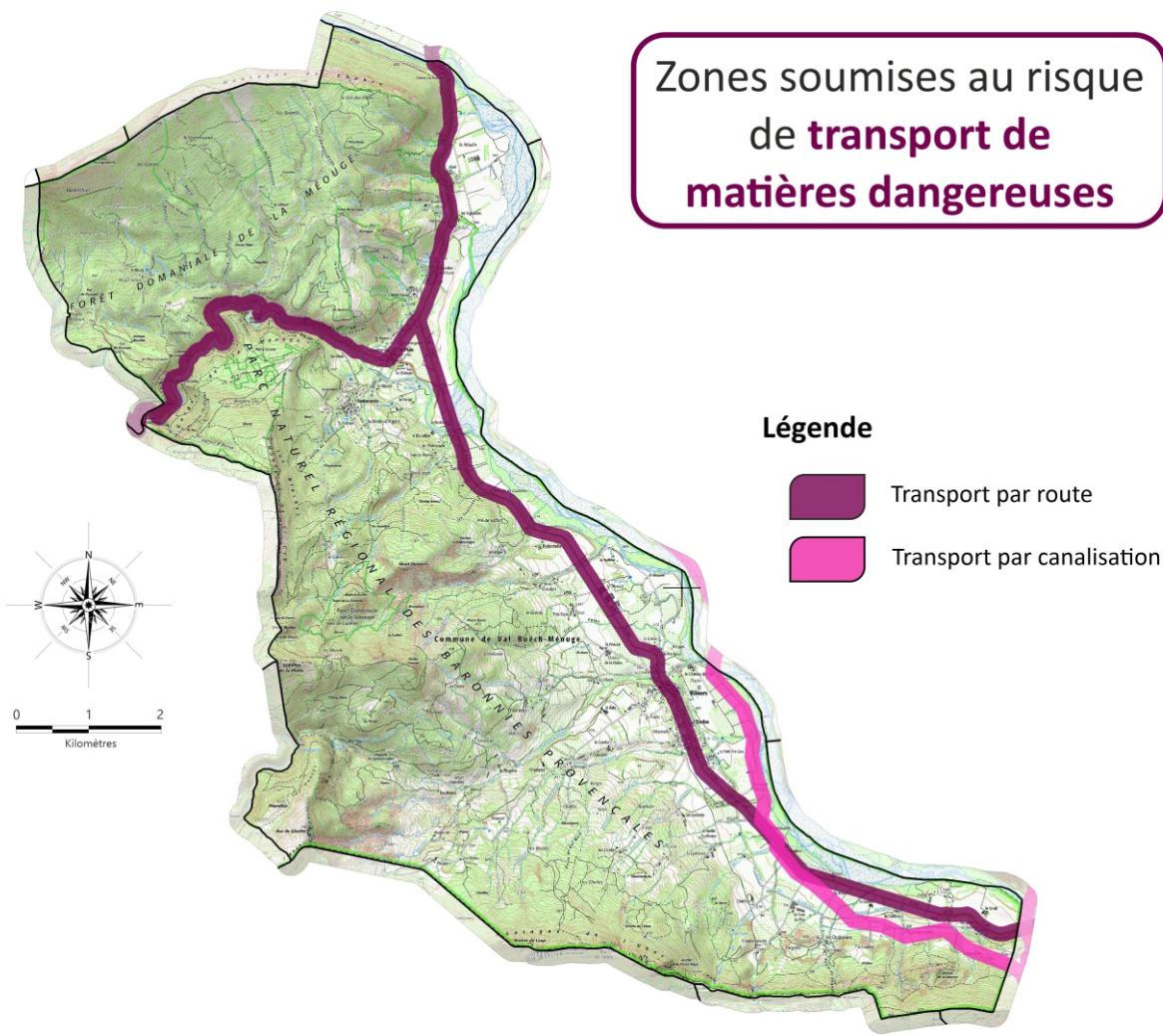
## Mesures de gestion du risque

La **réglementation internationale** impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

## Contrôles techniques des véhicules de transports de matière dangereuses par route.

Le préfet le maire peuvent mettre en place des restriction de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local.

En cas d'événement, la **protection des populations** s'effectue par application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé (TMD).



**Ne pas  
téléphoner**



## Laisser les enfants à l'école



## Consignes de sécurité À respecter

## APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
  - Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :
    - Se doucher
    - Changer de vêtements
    - Se présenter à un médecin

## Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et  
Pollutions industrielles (BARPI)  
Base de données d'Analyse Recherche  
et Information sur les accidents (ARIA)  
*www.aria.developpement-durable.gouv.fr*



# PLUIE-INONDATION

## LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



**JE M'INFORME**  
et je reste à l'écoute  
des consignes des autorités  
dans les médias et sur les  
réseaux sociaux en suivant  
les comptes officiels



**JE NE PREND PAS  
MA VOITURE  
ET JE REPORTE  
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES  
PERSONNES PROCHES,**  
de mes voisins et des  
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE  
DES COURS D'EAU**  
et je ne stationne pas sur  
les berges ou sur les ponts



**JE NE SORS PAS**  
Je m'abrite dans un bâtiment  
et surtout pas sous un arbre  
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS  
DANS LES SOUS-SOLS  
ET JE ME RÉFUGIE  
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**JE NE M'ENGAGE NI  
EN VOITURE NI À PIED**  
Pont submersible, gué, passage  
souterrain... Moins de 30 cm d'eau  
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS  
CHERCHER MES  
ENFANTS À L'ÉCOLE,**  
ils sont en sécurité

### JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

### J'AU TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

### JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

- Ma mairie
- 112 ou 18 Pompiers
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie, Police



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



# TERRORISME

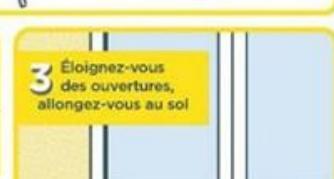
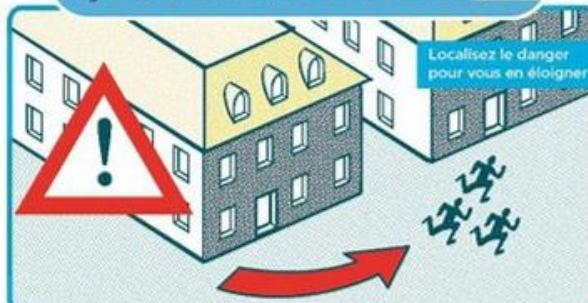
## RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

### 1/ S'ÉCHAPPER

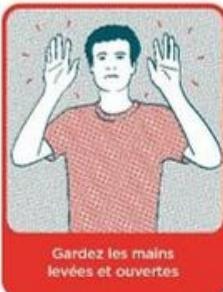
si c'est impossible

### 2/ SE CACHER



### 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :  
[www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste](http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste)



# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :



## SIRENES



### 1. VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE DU DÉBUT D'ALERTE

un son montant et descendant d'environ 5 minutes

### 2. VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE DE FIN D'ALERTE

un signal sonore continu de trente secondes

30 secondes

**ATTENTION :** Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Il faut donc dès son déclenchement se mettre à l'écoute de la radio ou des messages diffusés par haut-parleur ou sur le site de la ville ou l'automate d'alerte.



## RADIO



France Bleu sur 88.7 à Laragne et 101.3 à Sisteron  
Alpes 1 sur 90.0 à Laragne et 91.0 à Sisteron  
France Info 106.8 à Laragne et 100.9 à Sisteron



## HAUTS-PARLEURS



## ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE



## INTERNET

Site de la ville : [www.mairie-vbm.fr](http://www.mairie-vbm.fr)



## AUTOMATE D'APPEL



L'automate d'appel est un dispositif permanent et général d'alerte à la population.

L'inscription est gratuite pour la population. Cet outil permet de joindre l'ensemble des personnes enregistrées dans la base afin de leur fournir des informations sur ce qui se passe mais surtout de donner les consignes qui permettront à chacun de mieux se protéger. Il permet également d'adresser des informations ciblées géographiquement (en cas de fuite de gaz par exemple) ou des populations spécifiques (en cas de canicule par exemple). Vos coordonnées ne sont utilisées que dans le cadre de l'automate d'alerte.

Pour s'inscrire à l'automate d'alerte : flashez le QR Code suivant

Un formulaire d'inscription papier est également disponible en mairie.





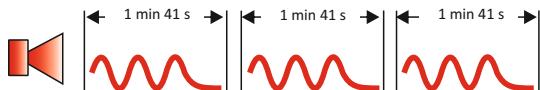
# LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

23

## ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

### DÉBUT D'ALERTE

Un son montant et descendant  
**3 fois 1 minute 41s** séparées par un court silence

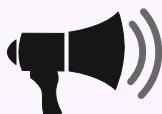


### FIN D'ALERTE

Un son continu de **30 secondes**



## AUTRES MOYENS D'ALERTE SUR LA COMMUNE



Hauts-parleurs



Ensemble mobile d'alerte



Automate d'appel

## METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

## VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



installation industrielle



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



rupture de barrage



gagnez immédiatement les hauteurs



Ecoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DÉPUIS UN POSTE FIXE

# Sites internet

## Numéros utiles

### Sites internet

- > Site internet de la Mairie de Val Buëch-Méouge: [www.mairie-vbm.fr](http://www.mairie-vbm.fr)
- > Site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes : [www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)
- > Site internet de Météo-France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- > Centre d'information pour la prévention des risques majeurs : [www.cypres.org](http://www.cypres.org)
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>



### Numéros utiles



Mairie de Val Buëch-Méouge	<b>04.92.63.20.16</b>
Préfecture des Hautes-Alpes	<b>04.92.40.48.00</b>
Pompiers	<b>18 ou 112 (depuis un portable)</b>
SAMU	<b>15</b>
Gendarmerie	<b>17</b>
Météo-France	<b>05.67.22.95.00</b> <a href="http://france.meteofrance.com">http://france.meteofrance.com</a>



**MAIRIE DE VAL BUËCH-MÉOUGE**  
 15, Grand'Rue  
 05300 VAL BUËCH-MÉOUGE



Document réalisé avec la participation du Cyprès